

Annex Documents of Handbook of Operation

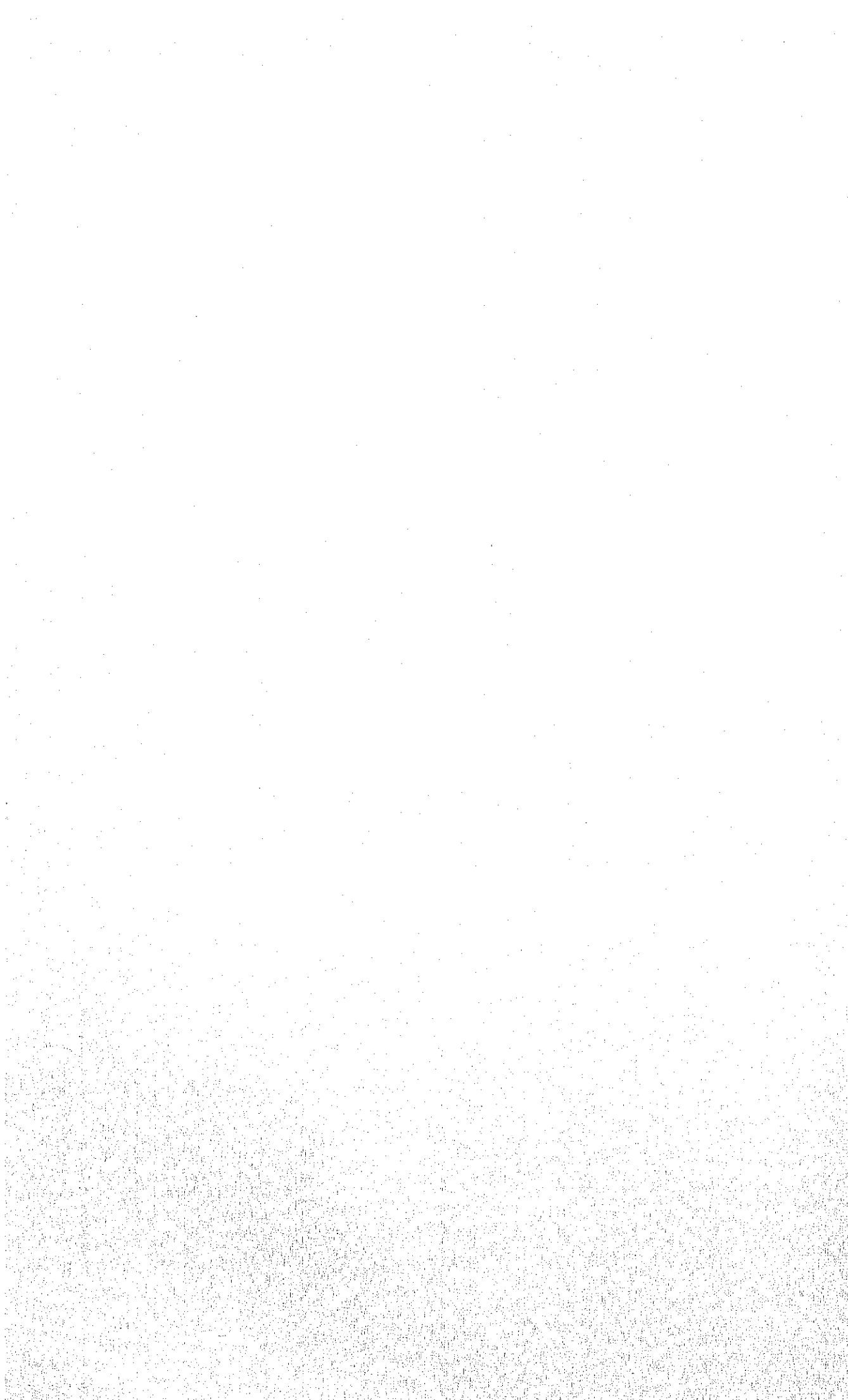


Table of Contents

ANNEX DOCUMENT 1: SITUATION OF AVAILABLE RESOURCES AND EXTERNAL INPUTS.....	1
ANNEX DOCUMENT 2: STATE OF HANDING-OVER OF THE EQUIPMENT (EXAMPLE).....	6
ANNEX DOCUMENT 3: PROTOCOL OF AGREEMENT FOR PILOT REALIZATIONS (EXAMPLE)	7
ANNEX DOCUMENT 4: CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (EXAMPLE)	13
ANNEX DOCUMENT 5: TERMS OF REFERENCE (EXAMPLE).....	16
ANNEX DOCUMENT 6 : FORM OF FINANCIAL OFFER (EXAMPLE).....	25
ANNEX DOCUMENT 7: POINTS TO BE TAKEN INTO ACCOUNT DURING THE EXECUTION OF THE PROJECTS	28
ANNEX DOCUMENT 8: INTERNAL AGREEMENT FOR THE REALIZATION OF STONE LINES (EXAMPLE).....	38

Annex Document 1: Situation of available resources and external inputs
(Village de VOUSNANGO)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	-Diminution des pluies -Zones pastorales insuffisantes -Mesures de conservation des sols (zaï, cordons pierreux) (insuffisantes)	- Village divisé en 8 quartiers. - Par manque de terre, les gens quittent le village - Pas de CVGT	- Manque d'enseignants - Manque de main d'oeuvre dû à la migration des hommes - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies - Surcharge de travail des femmes	- Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Ecole qui ne fonctionne pas car pas de logement pour l'enseignant - Production agricole instable - Pas de centre de santé - Pas de banque de céréales - Pas de clôture contre le bétail - Système d'irrigation insuffisant - Pas de parc de vaccination	- Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/restaurables	- En dehors des sécheresses (tous les 2 ou 3 ans), autosuffisance alimentaire en principe possible -Présence de terres non cultivées qui sont adaptées au maraîchage - Eaux souterraines -Résidus de culture (tiges de mil, ..)	- 11 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation	- Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population	- Salle de réunion - Pendant la saison des pluies, route impraticable dans le village	- Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude		Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT - Renforcement des services étatiques par l'UCADR - Formation technique: embouche - Formation technique: maraîchage	- Banque de céréales - Moutons fournis (espèce améliorée) - Radier de rivière - Puits - Clôture de protection contre bétail (pour maraîchage)	- Formation: comptabilité - Vente des moutons embouchés - Vente des légumes
		Exécution dans le cadre d'autres actions	- Etablissement de conventions sur les ressources naturelles		-Formation technique: conservation des sols	- Centre de santé - Logement pour l'enseignant - Parc de vaccination
Résultats intermédiaires	Effets directs	Mise en place de la CVGT; augmentation des revenus en saison sèche grâce au maraîchage et à l'embouche de moutons; accessibilité améliorée grâce au radier; allègement du travail des femmes et des enfants par l'aménagement de puits; demande et offre alimentaires stables grâce à l'aménagement d'une banque de céréales.				

	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement, et de demander d'entreprendre la construction du logement de l'enseignant et l'aménagement des bas-fonds par le biais de l'UCADR. - Avec un apport minimal en matériaux de construction, les villageois ont construit eux-mêmes la banque de céréales et ont trouvé une solution à leurs inquiétudes en cas de sécheresse. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - L'aménagement d'un radier a permis aux habitants de 3 quartiers, qui ne pouvaient se rendre au marché en saison des pluies, d'utiliser le marché pour y vendre ou y acheter des aliments et des marchandises quotidiennes.
--	------------------	--

(Village de NOUNGOU)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des pluies - Augmentation de l'érosion des sols - Réduction du couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Village divisé en 8 quartiers. - Coexistence du droit foncier coutumier et du droit foncier moderne - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies - Inexpérience en techniques de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Production agricole instable - Manque d'eau pour le bétail - Pas de clôture contre le bétail - Système d'irrigation insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/ restaurables	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors des sécheresses (tous les 2 ou 3 ans), autosuffisance alimentaire en principe possible - Mares et eaux souterraines - Résidus de culture (tiges de mil) - Arbres utiles (karité, baobab) pour les produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 groupes existants, surtout pour améliorer la production agricole; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'œuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion - Moulin - Banque de céréales - Pendant la saison des pluies, la route d'accès entre le village et la route nationales est impraticable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants - Revenu de la vente de bûches - Suspension de l'activité de la banque de céréales
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude	- Formation sur la gestion des ressources naturelles	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT	<ul style="list-style-type: none"> - Moutons fournis (espèce améliorée) - Radier de rivière - Puits (bétail, agriculture) - Clôture de protection contre bétail (pour maraîchage) - Fourniture de matériel pour la transformation des produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation: comptabilité - Vente des moutons d'embouche - Vente de karité et de savon
		Exécution dans le cadre d'autres actions		- Gestion de la banque de céréales		<ul style="list-style-type: none"> - Bas-fonds - Forage (eau potable)

Résultats intermédiaires	Effets directs	Mise en place de la CVGT ; augmentation des revenus en saison sèche grâce au maraîchage et à l'embouche de moutons; amélioration du revenu des femmes grâce à la fabrication de savon et de soubala; accessibilité améliorée grâce à l'aménagement d'un radier; allègement du travail des femmes et des enfants par l'aménagement de puits.
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement, et de réaliser le forage d'un puits par le projet PDL/S à l'aide de l'encadrement de l'UCADR. - Les villageois ont pris à nouveau conscience de la nécessité de reboiser, et ont repris les activités de gestion de la pépinière et de reboisement. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - L'aménagement d'un radier a facilité le transport des intrants et matériel de production agricole, et le transport vers l'extérieur des produits agro-sylvo-pastoraux. Par contre, comme le transport du bois de feu par camions à partir du village est devenu plus facile, ce qui risque de provoquer une diminution des ressources forestières, des démarches ont été faites pour une formation sur la gestion des ressources naturelles, sur proposition de l'UCADR.

(Village de SELBO)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des pluies -Augmentation de l'érosion des sols -Réduction de la superficie des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Litige à propos d'une zone pastorale commune - Gestion des terres par le chef coutumier du village - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Système d'irrigation insuffisant - Variétés améliorées non introduites - Pas de fosses fumières - Instabilité de la production agricole - Pas de couloir de passage pour le bétail - Banque de céréales(vétuste) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile - Bétail considéré comme ressource financière
	Ressources exploitables/ restaurables	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole - Mosquée - Moulin - Forages (3), 1 en panne - Puits à grand diamètre (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants - Suspension de l'activité de la banque de céréales
Apports extérieurs	Plans de développement de base	Exécution en cours d'Etude	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT		<ul style="list-style-type: none"> - Puits (réparation de forage) - Puits à grand diamètre - Puits (bétail, agriculture) - Fosses fumières - Introduction de variétés améliorées (mil) - Application d'engrais chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation: comptabilité - Banque de céréales
		<ul style="list-style-type: none"> - Passation de la convention sur les ressources naturelles - Restauration des terres dénudées 		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des services administratifs grâce à l'UCADR - Formation technique: amélioration cultures pluviales - Formation technique: production de plants et plantation 		

		Exécution dans le cadre d'autres actions			Alphabétisation	- Aménagement de couloirs de passage (bétail) - Aménagement d'un bouli	
Résultats intermédiaires	Effets directs		Mise en place de la CVGT ; reprise du fonctionnement et de la gestion de la banque de céréales ; amélioration de la production par introduction de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé; allègement du travail des femmes et des enfants par un approvisionnement en eau stable grâce à l'aménagement de puits; restauration de la végétation par la réalisation de travaux de restauration des terres dénudées; réalisation de la plantation de 2000 arbres.				
	Effets indirects		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis aux villageois de commencer à s'impliquer volontairement dans les questions de développement et de réaliser l'alphabétisation des personnes chargées de gérer la banque de céréales, à l'aide de l'encadrement de l'UCADR. - Les villageois ont pris à nouveau conscience de la nécessité de reboiser, et ont repris les activités de gestion de la pépinière et de reboisement. - Les villageois prennent progressivement conscience de l'importance de s'engager dans la gestion des ressources naturelles, et des actions sont en cours pour passer une convention avec les villages voisins. 				

(Village de DIOGORA)

Ressources disponibles, apports extérieurs, résultats intermédiaires		Ressources naturelles	Ressources sociales	Ressources humaines	Ressources physiques	Ressources financières
Ressources existantes	Ressources insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des pluies - Zones pastorales insuffisantes - Augmentation de l'érosion des sols - Réduction de la superficie des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition de 2 factions au sein du village - Gestion des terres par le chef coutumier du village - Pas de CVGT 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques agro-sylvo-pastorales insuffisantes - Adultes peu alphabétisés - Manque de connaissances sur la prévention des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'eau potable - Manque d'eau pour le bétail - Variétés améliorées non introduites - Pas de fosses fumières - Instabilité de la production agricole - Pas de banque de céréales - Pas d'école ni de logement pour l'enseignant - Pas de salle de réunion - Pas de moulin 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux organismes de crédit difficile
	Ressources exploitables/ restaurables	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 groupes existants ; - Organisation de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et l'environnement - ONG - Main d'oeuvre fournie par la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Forages : 2 (1 en panne) - Puits : 6 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière partielle de la population - Envoi d'argent des migrants
Apports	Pl	Exécution	- Cordons pierreux	Soutien à la mise en place et au fonctionnement de la CVGT	- Puits (réparation de forage)	- Formation: comptabilité

extérieurs	en cours d'Etude				<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des services étatiques par l'UCADR - Formation technique: amélioration cultures pluviales - Formation technique: production de plants et plantation - Alphabétisation - Formation technique: embouche 	<ul style="list-style-type: none"> - Puits à grand diamètre - Fosses fumières - Introduction de variétés améliorées (mil) - Fourniture d'engrais - Fourniture de moutons (espèce améliorées) - Salle de réunion - Aménagement de pépinière 	- Vente des moutons embouchés
	Exécution dans le cadre d'autres actions					<ul style="list-style-type: none"> - Ecole - Logement de l'enseignant - Moulin 	
Résultats intermédiaires	Effets directs	<p>Mise en place de la CVGT; amélioration de la production par introduction de variétés améliorées de mil, de sorgho et de niébé; allègement du travail des femmes et des enfants par un approvisionnement en eau stable grâce à l'aménagement de puits; la perte des sols est stoppée par des cordons pierreux, la végétation est restaurée et les récoltes de sorgho augmentent; des plants d'arbres sont produits et des reboisements sont réalisés.</p>					
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une CVGT a permis de résoudre l'antagonisme qui opposait 2 factions dans le village, et les villageois ont commencé à s'impliquer volontairement dans les questions de développement; et pour l'activité d'embouche ovine, la sous-commission s'est occupée elle-même d'introduire les bêtes à emboucher en utilisant les contributions financières. - Les bénéfices provenant de la vente des moutons embouchés ont servi à produire le fonds de roulement suivant. Les villageois ont compris les avantages de l'élevage en bergerie et ils ont commencé à considérer leurs animaux non comme des biens qu'ils détiennent mais comme des animaux à vocation économique. - Les villageois ont pris conscience de l'importance de l'alphabétisation, et la participation aux cours d'alphabétisation a dépassé le nombre des personnes attendues. 					

Annex Document 2: State of handing-over of the equipment (example)

STATE OF HANDING-OVER OF THE EQUIPMENT
(Example)

1. Village of _____
2. Subject: Manufacture of stone lines
3. Designation:
 - Shovel _____
 - Pick _____
 - Bar with mine _____
 - Hammer and graver _____
 - Wheelbarrow _____
 - Cart _____
 - Total cost _____
4. Contribution of the CVGT: _____ % of the above total cost
5. Date of collection of the contribution: _____
6. Date of the signature: _____
7. Signature :
 - Trustee of the works _____
 - President of CVGT _____

Annex Document 3: Protocol of agreement for pilot realizations (example)

ETUDE JICA :

La deuxième phase de l'Etude
du Système de promotion
de la lutte contre la dégradation
des sols au Burkina Faso

BURKINA FASO

**Protocole d'accord pour des réalisations pilotes
entre**

**L'étude JICA / Etude du Système de promotion de la lutte contre la dégradation
des sols au Burkina Faso,**

**La Commission Villageoise de Gestion du Terroir (CVGT) du village de [],
dans le département de [], Province du [],**

et

**L'Unité de Coordination pour les Actions de Développement Rural (UCADR)
de [].**

le [] 2005

Entre :

L'Unité de Coordination pour les Actions de Développement Rural de [] (Dorénavant désignée comme « l'UCADR »), représentée par son président [], le préfet de [],

Et

La Commission Villageoise de Gestion du Terroir du village de [], (Dorénavant désignée comme « La CVGT »), représentée par [],

Et

L'étude JICA /Etude du Système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, (Dorénavant désignée comme « L'étude JICA »), représentée par [],

A été convenu ce qui suit :

Premier article : Objectif du protocole

Le présent protocole a pour objectif de définir clairement les modalités de cofinancement des réalisations pilotes mises en oeuvre sur contributions de l'Etude JICA et de la CVGT, ainsi que le soutien apporté par l'UCADR. La CVGT et l'Etude financeront les réalisations en se conformant aux prescriptions et aux conditions du présent protocole.

Deuxième article : Les réalisations pilotes

La CVGT mettra en oeuvre de son propre chef diverses mesures (réalisations pilotes) de lutte contre la dégradation des sols.

Ces réalisations pilotes, qui se rapportent

au développement rural en général, dans la mesure où celui ci contribue à la lutte contre la dégradation des sols,

à l'amélioration de l'agriculture, l'élevage, et la foresterie,

à l'amélioration du cadre de vie,

sont détaillées dans le document intitulé « Description détaillée des réalisations pilotes » qui fait partie intégrante du présent protocole. Si des réalisations sont ajoutées à la Description détaillée des réalisations pilotes, elles feront l'objet d'un avenant.

Troisième article : Contribution de la CVGT

Les contributions de la CVGT seront collectées de la façon prescrite dans le règlement de la CVGT, et déposées dans le coffre de la CVGT. Le Président de la CVGT rendra compte par un document écrit de l'état de la collecte au président de l'UCADR, lors des réunions de l'UCADR. La totalité de la contribution devra être rassemblée au plus tard en novembre 2005.

Quatrième article :

Contribution de l'UCADR

L'UCADR assume le rôle d'un espace d'échanges entre les populations et les intervenants qui les soutiennent ; Les agents vulgarisateurs techniques des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie qui sont chargés de l'encadrement technique des populations, l'ONG qui est chargée de l'organisation et du renforcement de capacités des villageois, ainsi que les représentants des CVGT se concerteront dans les domaines suivants :

Echange d'informations et coordination entre les différents services

Collecte d'informations sur le développement rural dans le département concerné

Transmission de l'information aux populations du département

Soutien à la mise en place d'une organisation dans le village ciblé objet des réalisations pilotes, et au fonctionnement de cette organisation

Soutien aux actions de développement rural le village ciblé objet des réalisations pilotes.

Cinquième article : Contribution de l'Etude JICA

La contribution de l'Etude JICA pour chacune des réalisations pilotes est indiquée dans le document intitulé « Description détaillée des réalisations pilotes » mentionné dans le deuxième article.

Sixième article : Destination des contributions de la CVGT

Les contributions de la CVGT seront restituées à la CVGT en tant que fonds pour la gestion des réalisations pilotes. La CVGT fera usage de ces fonds et les gèrera sous sa propre responsabilité, pour des activités en rapport avec les réalisations pilotes (gestion des réalisations, gestion et maintenance des équipements et aménagements). Elle ne pourra en aucun cas faire usage de ces fonds pour autre chose que pour des activités en rapport avec les réalisations pilotes.

Septième article : Conditions de règlement des dépenses relatives aux réalisations pilotes.

Les travaux et prestations dans le cadre des réalisations pilotes sont réalisés sous l'entière responsabilité de la CVGT, l'UCADR, et l'Etude JICA. L'UCADR et la JICA assureront l'appui-conseil, et examineront si les travaux et prestations ont été exécutés en conformité avec les normes techniques appropriées.

Le paiement de la contribution de l'Etude JICA s'effectuera directement au prestataire dans les conditions du contrat qui sera passé entre l'Etude JICA et le prestataire, ce après que l'Etude JICA aura effectuée le contrôle de conformité.

Huitième article : Obligations de la CVGT

La CVGT assurera la maintenance et la réparation régulière des bâtiments et des équipements construits, aménagés, ou réhabilités dans le cadre des réalisations pilotes, ainsi que l'entretien des matériels et petits équipements fournis dans le même cadre.

Neuvième article : Contrôle des mouvements des fonds provenant des contributions de la CVGT

L'état des fonds provenant des contributions de la CVGT fera si nécessaire l'objet d'un contrôle de la part du Président de l'UCADR. S'il y a eu un usage des fonds différents de celui décrit dans l'article 6 du présent protocole, les réalisations pilotes seront de fait annulé.

Dixième article : Réception et commencement de l'utilisation

L'utilisation des ouvrages par les populations commencera après le contrôle de conformité par l'Etude JICA. L'Etude JICA effectuera ce contrôle en présence de représentants de l'UCADR et de la CVGT et sous les yeux du prestataire.

Onzième article : Divers

S'il survient un différend concernant le présent protocole, les trois parties se concerteront pour en décider.

Chacun des contractants conservera en tant que preuve un exemplaire du présent protocole après signature.

Fait à [] le [] 2005

Le président de la CVGT du
village de []
Représentant la CVGT

Le responsable
Représentant l'Etude JICA

Le Président de l'Unité de Coordination pour les
Actions de Développement Rural de SEBBA (UCADR)
représentant l'UCADR
Le Préfet du Département de []

Ampliations :

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques de la région []

Monsieur le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques de la région []

Monsieur le Directeur Provincial des Ressources Animales du []

Detailed description of the pilot realizations:		Village of _____ in Department _____ in Region _____	
Name of the pilot realization	Name of the organization of the residents	Detail of the projects	Contribution of the CVGT
		MARP STUDY Study of support for creation of the CVGT Visit of advanced site Literacy education Setup of the operation of the sub-commissions Supply of seeds and manure Setup for the improvement of the cultures Visit of advanced site	Expenses of paper material for the literacy education 50% of the expenses relating to the introduction of the seeds and Manures Realization of the cultures
Improvement of the ram cultures		Fields of 0.5ha Setup of the farming technique for the vegetal cultivation	Expenses relating to the visit of site, and the setup for the improvement of the cultures 50% of the expenses relating to the introduction of the seeds and manures. Expenses relating to the visit of site, and the setup for the culture 97% of the expenses relating to the materials for the fence necessary for the installation of the fields 50% of the expenses relating to the supply of the seeds and manures, 97% of the expenses relating to the introduction of the farming tools
Vegetable cultivation		Fields of 0.5ha Setup of the farming technique for the vegetal cultivation	Expenses relating to the visit of site, and the setup for the culture 97% of the expenses relating to the materials for the fence necessary for the installation of the fields 50% of the expenses relating to the supply of the seeds and manures, 97% of the expenses relating to the introduction of the farming tools
Fattening of sheep		Visit of advanced site Introduction of the animals to fatten (30 heads) Installation of simplified cattle sheds Setup for the improvement of the techniques of fattening	Expenses relating to the visit of site and the technical setup 97% of the expenses of installation of the simplified cattle sheds
Introduction of a village seedbed and support for operation		Setup of the production of seedlings Introduction of materials and inbrants for the production of seedlings	Expenses relating to the setup of the production of seedlings 97% of the expenses relating to the installation of the expenses of simplified cattle sheds relating to the introduction of seedlings

Name of the pilot realization	Detail of the projects	Contribution of the CVGT	Contribution of the RURAL DEVELOPMENT COUNCIL
Techniques of plantation and management of the plantations	Setup for the techniques of plantation and management of the plantations	Plantations, management of the plantations Supply on a purely free basis of the lands for the plantations	Expenses relating to the setup for the techniques of plantation and management of the plantations
Conservation of the arable lands	Adjustment of 2 hectares in stone lines	Installation of the stones lines Transport of the stones Supply on a purely free basis of the lands to be arranged Maintenance after their installation	Setup of the collection and the transport of the stones Expenses of hiring and fuel for the truck Setup of the determination of the level lines Expenses relating to the setup of the installation of the stone lines and their maintenance
Literacy education	Construction of a community halls (of lime pit foot, banco, 48 m2, with equipment: tables chairs. Literacy education	500 Francs CFA per person being taught reading and writing for the handbooks Manufacture of bancos, supply of non qualified labor	Expenses relating to the literacy education Expenses of construction of the community halls Expenses of supply of the equipment interior
Development of the water resources	Construction of a well with a large diameter	100.000 Francs CFA per well Supply of non qualified labor	Expenses of sinking and installation of the well Expenses relating to the setup of the maintenance of the well

Annex Document 4: Contrat de prestation de services (exemple)

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (PROJET)

1. Intitulé de la prestation : le soutien aux [] dans le cadre de la deuxième phase de l'Étude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso
2. Période d'exécution: [] ([]) jours au plus suivant la date de conclusion du contrat
3. Montant total du contrat : [] Fcfa ([])

Monsieur [], Chef de [] par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) (désignée par la suite en abrégé l'Équipe d'Étude) et Madame [], la présidente de [] (désignée par la suite en abrégé "le prestataire") ont conclu un contrat aux conditions ci-dessous, qu'ils exécuteront sincèrement et de bonne foi.

Article 1 : Le Prestataire devra achever les prestations conformément aux Termes de Référence pour le soutien aux activités féminines génératrices de revenus dans le cadre de la deuxième phase de l'Étude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, annexées au présent contrat, et ce dans les limites de la période d'exécution.

Article 2 : Tout point non clairement stipulé dans les Termes de Référence pour le soutien aux activités féminines génératrices de revenus dans le cadre de la deuxième phase de l'Étude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso de l'article précédent sera défini après concertation entre les deux parties.

Article 3 : Après la conclusion du contrat, le Prestataire devra rapidement présenter à l'Équipe d'Étude le programme d'exécution de la prestation.

Article 4 : Sauf en cas de catastrophe ou autre cause indépendante de sa volonté, s'il apparaît clairement que le Prestataire ne peut pas achever les prestations dans les limites de la période d'exécution, celui-ci devra verser une indemnité de retard correspondant à un taux d'intérêt annuel de 20% proportionnel au nombre de jours de retard. L'indemnité de retard sera réduite dans le montant du contrat.

Article 5 : Le Prestataire prendra à sa charge les frais encourus suite à des dommages survenus lors de l'exécution de la prestation (dommages causés à un tiers y compris).

Article 6 : Après achèvement de la prestation, le Prestataire devra rapidement présenter un rapport final de prestation à l'Équipe d'Étude pour examen. Après examen de la nature de la prestation, si l'Équipe d'Étude demande des modifications au

Prestataire, ce dernier devra se soumettre à la supervision de la mission, et à un second examen dudit rapport.

Article 7 : En cas de modification du contenu des prestations, les deux parties se concerteront, et le montant du contrat pourra être modifié en cas de nécessité.

Article 8 : Les modalités de paiement sont les suivantes :

Une première avance de 40% du montant du contrat sera versée par l'Equipe d'Etude au Prestataire en début d'exécution. Le prestataire peut demander une seconde avance de 40 % du montant du contrat qui lui sera versée après remise du rapport mensuel à l'Equipe d'Etude. Comme condition du paiement, le rapport mensuel doit décrire l'acquisition complète des matériaux nécessaires pour la formation et le démarrage de la formation sur la fabrication du soumbala. Le second paiement ne pas être effectué avant 20 jours après la signature du contrat. Le reliquat (20% du montant du contrat) lui sera versé après approbation du rapport final et la nature de la prestation par l'Equipe d'Etude .

Article 9 : Le Prestataire ne devra pas communiquer à un tiers les résultats de la prestation sans l'autorisation de l'Equipe d'Etude .

Article 10 : L'Equipe d'Etude pourra résilier tout ou partie du contrat si, sans raison valable, le Prestataire ne réalise pas les prestations du contrat, ou demande la résiliation du contrat avec raison valable, ou s'il est reconnu qu'il a contrevenu aux obligations du contrat. En cas de résiliation, les mesures à prendre se feront en concertation entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire.

Article 11 : Le Prestataire ne pourra ni céder ni transmettre en héritage les droits et/ou obligations nés de ce contrat à un tiers.

Article 12 : Le Prestataire ne pourra pas confier ni sous-traiter la prestation du présent contrat dans sa totalité à un tiers.

Article 13 : En cas de faute dans les résultats, l'Equipe d'Etude pourra demander au Prestataire de les corriger en lui accordant un délai convenable.

Article 14 : Le Prestataire sera entièrement responsable de la sécurité, qui sera prise en compte pendant l'exécution de la prestation.

Article 15: Si les concertations entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire concernant les points à définir de chacun des articles de ce contrat n'aboutissent pas à un accord, l'Equipe d'Etude et le Prestataire peuvent recourir à un arbitrage. Dans ce cas, les frais encourus pour résoudre le litige seront respectivement pris en charge par l'Equipe d'Etude et le Prestataire, sauf stipulation particulière établie après concertation entre l'Equipe d'Etude et le Prestataire.

Article 16 : En cas de point non stipulé dans ce contrat ou de doute sur un article du contrat, les deux parties pourront se concerter en cas de besoin, et le définir.

Article 17 : Les deux parties conviennent de se concerter à l'amiable sur tout litige ou

différend pouvant survenir durant l'exécution du présent contrat avant tout recours contentieux.

Comme preuve de la conclusion du présent contrat, celui-ci a été établi en deux exemplaires, signés par les deux parties, chacune en conservant un exemplaire.

Fait à , le 2005

Le Prestataire :

Madame _____

(nom de l'organisation)

L'Equipe d'Etude:

M. _____

(nom de l'organisation)

Annex Document 5: Terms of Reference (example)

Termes de référence pour le _____

I. Application

Ces termes de références s'appliquent à une prestation de _____, exécutée en tant que réalisation pilote pour l'amélioration de la vie des populations, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude du système de promotion de la lutte contre la désertification au Burkina Faso.

II. Composition des présents termes de référence

1. Objectifs de la prestation
2. Objectifs visés de la prestation et indicateurs pour leur évaluation
3. Zone ciblée et zone d'exécution
4. Personnes concernées
5. Étendue et teneur de la prestation
6. Programme du travail et disposition du personnel
7. Résultats
8. Contrôle de la sécurité
9. Contacts
10. Autres points nécessaires

Document annexe : Formule de l'offre financière

III. Texte des termes de référence

1. Objectifs de la prestation

L'objectif de la présente prestation est de soutenir _____ pour qu'elles acquièrent les techniques de _____ permettant d'améliorer leurs revenus, et qu'elles puissent conduire durablement les activités, afin de dynamiser les activités génératrices de revenus dans les villages concernés.

2. Objectifs visés de la prestation et indicateurs pour leur évaluation

Les objectifs visés de la prestation et les indicateurs pour leur évaluation sont indiqués dans le tableau suivant.

Objectifs visés	Indicateurs pour l'évaluation
1. Les participants aux formations acquièrent des techniques de _____ d'améliorer leurs revenus et peuvent conduire durablement leurs activités	1. 1. 80% des participantes aux formations continuent de mener les activités même après les formations. 1.2. La contribution est collectée et les matériels sont gérés conformément aux règles.
2. Les revenus des participantes aux formations s'améliorent.	2. Les revenus en espèces des bénéficiaires des formations qui continuent de mener leurs activités augmentent de 10 % en moyenne par personne.
3. Les activités de production de soubala sont menées de façon dynamique dans les villages ciblés et les techniques de production de soubala sont transmises même aux femmes qui n'ont pas participé aux formations.	3. _____ femmes n'ayant pas participé aux présentes formations apprennent les techniques des participantes aux formations.

3. Zone ciblée de la prestation

La zone ciblée de la prestation est le village de _____, département de _____, province du _____.

4. Personnes concernées

_____ femmes du village de _____, département de _____, province du _____.

5. Étendue et teneur de la prestation

5.1. Étendue de la prestation

Le prestataire sera responsable des tâches indiquées ci-dessous.

- (1) Etude préalable dans les villages
- (2) Proposition d'un plan de réalisation
- (3) Exécution des formations
- (4) Préparation des matériels et matériaux
- (5) Soutien suivi et collecte de données régulières (monitoring)
- (6) Evaluation

5.2 Teneur des tâches

(1) Etude préalable dans les villages

Le prestataire travaillera pendant deux (2) jours dans les villages pour effectuer une étude préalable et un entretien préalable dont les détails sont décrits ci-dessous. L'exécution de ces tâches sera assurée par un coordinateur.

- ① Etude sur la situation des femmes du village et sur leur perception de cette situation.
- ② Les organisations existantes des femmes dans le village
- ③ Savoir-faire, capacités en gestion et expériences de production jusqu'à aujourd'hui des femmes volontaires pour cette formation
- ④ Matières premières et ressources nécessaires pour la production
- ⑤ Productions existantes, marchés, débouchés
- ⑥ Autres points jugés nécessaires par le prestataire. De plus, les informations de base tel que l'état des ressources dans les villages ou la demande des populations étant

disponible auprès de l'UCADR ou la mission d'étude, le prestataire leur demandera l'utilisation des documents.

(2) Proposition d'un plan de réalisation

Le prestataire, sur la base des résultats de l'étude préalable décrite en (1), élaborera un plan de réalisation pour la présente réalisation et le présentera à l'UCADR et à la mission d'étude. Le prestataire ne démarrera les tâches décrites plus bas qu'après approbation par ces deux structures du plan de réalisation proposé.

Le plan de réalisation inclura les points suivants, et le point ③ sera traité notamment en lien avec les contributions villageoises :

- ① Noms de services auxquels appartiennent des formateurs dans leur organisation (ONG/association)
- ② Programme de formations
- ③ Investissements pour la réalisation, productions et impacts attendus (Prévision du renforcement des capacités des femmes ou de l'effet économique lié à ce renforcement)
- ④ Plan de commercialisation et possibilités d'extension des débouchés
- ⑤ Plan de soutien au fonctionnement et de collecte d'informations régulière (monitoring)

(3) Exécution des formations

Le prestataire, après approbation par la mission d'étude et l'UCADR du plan de réalisation, se préparera à démarrer la réalisation étape par étape.

Le prestataire rendra compte de la synthèse de la teneur des activités exécutées et des résultats dans le rapport mensuel qui sera présenté à la mission d'étude et à l'UCADR après les formations.

Le prestataire effectuera auprès des femmes des groupes concernés des formations techniques. Ces formations techniques seront planifiées de manière à pouvoir être achevées en 6 jours et ce sera un coordinateur et un animateur qui, effectueront chacun des formations de 6 jours entiers. Ces formations couvriront les 4 points suivants :

- ① Techniques de fabrication du soumbala (techniques existantes dans les villages, conseils sur les points à améliorer)
- ② Produits compétitifs, et gestion de la production et de la commercialisation
- ③ Nécessité de la gestion comptable au sein des groupes : Le prestataire expliquera, sur la base d'une conscience commune des membres des groupes, la nécessité de choisir une trésorière et de mettre en oeuvre une gestion comptable.
- ④ Contrôle de la qualité : Le prestataire donnera un encadrement aux participantes en matière de moyen pour garder une qualité constante du produit.
- ⑤ Gestion des matériels : Le prestataire jouera le rôle de facilitateur pour permettre de choisir dans le groupe la personne qui se chargera de la gestion des matériels et des matériaux.

Pour chacune des formations, la situation en matière de participation sera vérifiée à chaque séance, et le prestataire en rendra compte dans les rapports mensuels et lors des réunions de l'UCADR.

Les formations ne se cantonneront pas à de simples cours magistraux, mais seront menées de manière participative et comprendront des parties pratiques et des échanges de questions et réponses. A la fin de chaque journée, seront menées en guise de test des activités de vérification simplifiées (questions aux stagiaires, démonstrations effectuées par les stagiaires, etc.) et le prestataire décrira clairement les résultats enregistrés dans le rapport mensuel et le rapport final.

(4) Préparation des matériels et matériaux

- ① Matériels et matières premières préparés par le prestataire

Le prestataire préparera les matériels et matières premières suivants en quantité nécessaire pour

les formations de _____ personnes. Après les formations les participantes acquerront __kilos environ de _____ chacune.

matériels et matériaux	Quantité pour un groupe	Quantité nécessaire pour l'ensemble des activités
Autres matériels ou matériaux nécessaires pour la formation conçue par le prestataire.		

② Contributions villageoises

Le taux de contribution pour les matériels et matériaux utilisés pour les activités de production après les formations sera déterminé après approbation du plan de réalisation mentionné plus haut. Le taux de contribution villageoise, les modes de collecte et d'utilisation seront précisés dans les règles de la sous-commission concernée. Le prestataire apportera un soutien à la réunion pour les déterminer.

De plus, le taux de contribution villageoise, les modes de collecte et d'utilisation devront être mentionnés clairement dans le protocole d'accord pour des réalisations pilotes¹ échangé entre la mission d'étude, l'UCADR et la CVGT.

Cette contribution villageoise sera collectée dans le but d'assurer la durabilité de l'effet de la réalisation.

Le prestataire effectuera à travers les formations et l'encadrement suivi, un encadrement en comptabilité en rapport avec les contributions villageoises, et, tout en soutenant la tenue des comptes de la caisse des groupes, rendra compte de la situation de cette activité dans les rapports mensuels et dans le rapport final.

③Gestion du matériel

Le prestataire se chargera sous sa responsabilité de la gestion du matériel après son acquisition jusqu'au démarrage de la formation.

Le matériel utilisé pour la formation sera gardé dans le village et utilisé ultérieurement pour les activités de production des participants. Le prestataire soutiendra les bénéficiaires (les femmes) dans l'établissement d'un projet de règles de gestion du matériel ainsi que la collecte et la gestion de la contribution. De plus dans le cadre du monitoring exposé plus bas, il étudiera l'état de la gestion du matériel, et en fera rapport à l'UCADR et à la mission d'étude.

(5)Soutien suivi et collecte de données régulière (monitoring)

Un coordinateur et un animateur (le prestataire) après les formations, effectueront chacun deux fois par mois une tournée d'une demi-journée dans le village, (au total 6 fois ; 3 jours de prise en charge pour chacun) et apporteront un soutien en matière de techniques de fabrication, de gestion du matériel et des matériaux, et de gestion de l'organisation. Dans le même temps, ils collecteront des informations (monitoring) sur la situation des activités de cette réalisation, le contenu du soutien, les effets de diffusion, etc., et en rendra compte au commanditaire dans les rapports mensuels décrits plus bas.

¹ Le protocole d'accord pour des réalisations pilotes est utilisé non seulement pour cette réalisation, mais aussi pour toutes les réalisations exécutées dans les villages avec un soutien de la mission d'étude afin de mettre au clair les rôles, la responsabilité et la charge entre les trois parties, à savoir la mission d'étude, l'UCADR et la CVGT.

(6)Evaluation

Le prestataire effectuera une évaluation de cette réalisation 40 jours après le démarrage de la prestation dans le but de mesurer le degré d'apprentissage des populations en matière de techniques de gestion de production. Le prestataire déterminera en concertation avec la mission d'étude et l'UCADR le mode d'évaluation, formulaire d'enquête pour la population inclus, et mettra en oeuvre l'évaluation après approbation.

Pour déterminer le mode d'évaluation, le prestataire tiendra compte de l'état d'activités des groupes de femmes ou l'évolution de leur perception après les formations.

6. Programme du travail et disposition du personnel

La période d'exécution de cette prestation est de 60jours à compter de la date de passation du contrat.

Le programme du travail et la disposition du personnel sont indiqués comme suit.

Programme du travail				
Désignation	Disposition du personnel	1-20jours	21-40jours	41-60jours jours
Préparatif/ entretien préalable	Coordinateur : 1Homme x 3jours	* *		*
Préparatif dans les villages(Etude préalable et entretien préalable avec les femmes compris)	Coordinateur : 1 Homme x 2jours	* *		
Participation aux réunions de l'UCADR(entretien avec la CVGT compris)	Coordinateur : 1H x 6jours	* *	* *	* *
Formation technique	Coordinateur : 1H x 6j			
	Animateur : 1H x 6j			
Soutien suivi et collecte des données régulière (monitoring)	Coordinateur : 1H x 0.5j x 6fois		* * *	* * *
	Animateur : 1H x 0.5j x 6fois		* * *	* * *
Elaboration de rapports	Coordinateur : 1 H x 3j (1 journée sera consacrée à l'élaboration de 2 exemplaires de rapport mensuel)	*	*	*

7. Résultats

Le prestataire présentera comme résultats les rapports décrits dans le tableau qui suit. Par principe, les rapports destinés à la mission d'étude et à l'UCADR seront rédigés en français, et ceux destinés à la population (CVGT) en Mooré. Le droit d'auteur de tous les documents présentés tel que les rapports appartiendront à la mission d'étude. De plus, le prestataire devra être attentif quant au traitement des informations sur des individus etc., incluses dans les rapports, et ne les communiquera pas à un tiers sans autorisation de la mission d'étude et l'UCADR.

	Les différents rapports	Pour le commanditaire	Pour l'UCADR	Pour la population	Remarques
①	Plan de réalisation	2 exemplaires en français et fichier numérique	2 exemplaires en français	2 exemplaires en Mooré (1 exemplaire pour chaque village)	10pages environ
②	Rapports mensuels	Idem, chaque mois	En français. Seront préparés 10 exemplaires (=au nombre des participants aux réunions de l'UCADR +2)		1 ou 2 pages environ
③	« Rapport final sur le soutien aux activités féminines génératrices de revenus»	2 exemplaires en français et fichier numérique	2 exemplaires en français et fichier numérique	4 exemplaires en Mooré (1 exemplaire pour chaque groupe)	20pages environ en français, 5-10pages environ en Morée

Le prestataire présentera à la mission d'étude et à l'UCADR au plus tard 10 jours après la passation du contrat un plan de réalisation décrit en ① et devra obtenir leur approbation. Le plan de réalisation comprendra les points suivants :

- Orientations de base pour l'exécution de la prestation
- Modes d'exécution de la prestation
- Plan de travail et Programme du personnel (On indiquera notamment les dates des formations dans le village et les noms du personnel)

On annexera aux rapports mensuels (②) les comptes rendus des échanges avec la population et l'UCADR (date et heure, lieu, participants, résultats des échanges, etc.). Ces comptes rendus seront présentés en français ; il n'est pas nécessaire d'en faire une version en Mooré.

Le rapport final en français (③) inclura les points suivants :

- i) Teneur de la prestation attendu et situation réelle de son déroulement
- ii) Mode de fabrication de soumbala (Matières premières, procédé, points nécessitant une attention particulière pour le contrôle de la qualité et de la sécurité, on prendra des photos de chaque procédé et les annexera au rapport final)
- iii) Evaluation du degré d'acquisition par les groupes de femmes des techniques de fabrication et de gestion
- iv) Analyse des problèmes du mode d'encadrement des groupes de femmes et analyse des modes d'amélioration
- v) Recommandations portant sur cette réalisation, et stratégie pour son amélioration (y compris les observations entre autre sur la pertinence de la répartition des rôles des membres de l'UCADR déterminée à travers l'exécution de la prestation)

Le prestataire présentera à la mission d'étude un projet du rapport final en français, imprimera sa version officielle après approbation de son contenu, et distribuera ces exemplaires aux personnes concernées

Le rapport en Mooré destiné à la population et décrit en ③ sera constitué en majeure partie des points i) et ii) du rapport final en français comme points essentiels sur lesquels on met l'accent, et le prestataire utilisera dans ce rapport des termes et des expressions simples pour faciliter la compréhension de la population. Ce rapport final en Mooré sera élaboré après une approbation sur le rapport final en français, et ce, en se basant sur son contenu.

8. Contrôle de la sécurité

Le prestataire, dans toutes les situations durant les formations et les activités des participantes après les formations, contractera une obligation de soutenir les femmes dans le mode de contrôle de la sécurité afin d'éviter la survenue des accidents. De plus, le prestataire encadrera les femmes sur les mesures contre un éventuel accident.

9. Contacts

Le prestataire, dans le cas où il se trouverait, pendant la prestation dans des situations qui ne sont pas mentionnées dans ces termes de référence, et/ou il trouverait des problèmes sur l'exécution de la prestation, contractera une obligation de les rendre compte à la mission d'étude.

Pour contacter la mission d'étude en temps normal le prestataire appellera le bureau de la mission dans la Direction Régionale du Centre Nord du Ministère de l'Agriculture, Hydraulique et des Ressources Halieutiques. (Tél : _____, tél /fax : _____) En cas d'urgence, le prestataire contactera le portable. (_____ ou _____)

Le prestataire informera la mission d'étude et l'UCADR, après la signature du contrat, des numéros à contacter en temps normal et en cas d'urgence.

10. Autres points nécessaires

- (1) Le prestataire exécutera la prestation en se conformant au contrat et aux présents termes de référence.
- (2) Le prestataire lorsqu'il exercera son activité dans le village inscrira dans le cahier de visiteurs et de visites d'encadrement, géré par le Président de la CVGT, et lui (ou à son représentant) fera signer dans ce cahier, et joindra une copie de ce document aux rapports concernés.
- (3) Les points non mentionnés dans les présents termes de référence seront déterminés sur la base de concertations entre le prestataire et le commanditaire.

Document annexe 2 : document de référence «Contexte de la présente étude et objectifs de la réalisation»

Nom de l'Etude : Etude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso

2. Contexte et objectifs de la présente étude

Dans le Sahel, à la suite des périodes de sécheresse, des mesures de lutte contre la désertification ont été mises en oeuvre au niveau international, centrées sur les institutions des Nations Unies, mais n'ont pas obtenu de résultats suffisants. Les mesures prises jusqu'à présent, ont permis de vérifier l'importance de la participation des populations à cette lutte en tant qu'acteur principal, mais dans les pays concernés, le système de soutien technique et organisationnel aux populations exercé par les services étatiques, notamment au niveau local, n'est pas suffisamment aménagé, ce qui constitue un obstacle à la promotion des mesures de lutte contre la désertification.

Le Burkina Faso est l'un des pays sahéliens confrontés aux graves dommages de la désertification due entre autres aux variations de la pluviométrie, à l'augmentation de la population, à l'érosion des sols, et à la dégradation des sols, et par suite d'un aménagement insuffisant du système des services étatiques au niveau local, les mesures de lutte contre la désertification passant par le soutien aux populations n'y sont pas menées de manière suffisante. Pour améliorer cette situation, Le Burkina Faso a demandé à notre pays l'exécution d'une étude pour examiner le système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols.

Les objectifs de l'Etude sont les suivants :

Etudier un système permettant de réaliser des mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, et proposer ce système sous la forme d'un programme du système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols (Programme Directeur).

Réaliser une formation des personnes et un transfert de technologies dans le cadre du processus d'établissement du programme directeur.

3. Objectifs et objectifs visés de la réalisation

3.1. Objectifs de la réalisation

Cette réalisation vise à tester ce que pourrait être une micro-réalisation contribuant à renforcer l'autonomie (empowerment) des femmes en milieu rural. Il s'agit ici de tester un moyen d'impliquer les femmes plus activement dans la société, à travers des activités de production concrètes.

Le deuxième objectif est la formation des capacités de l'Unité de coordination des actions de développement rural (dénommé ci-après "UCADR ") chargée d'examiner et de faire le suivi du plan des réalisations pilotes. Pour les activités qui ne relèvent pas de la spécialité des agents des services techniques membres de l'UCADR, une formation sur le terrain en gestion de projet leur sera proposée et des mesures de renforcement des ressources humaines pour le développement rural qui concerneraient surtout l'UCADR pourront être prises en compte dans le Programme Directeur.

3.2. Objectifs visés par la réalisation

- 1) Du fait que les femmes acquièrent des techniques permettant d'améliorer leurs revenus et peuvent conduire durablement leurs activités, les activités génératrices de revenus dans le village se trouvent stimulées.
- 2) L'UCADR deviendra capable par elle-même d'exécuter des activités telles que:
(1) examiner et élaborer un plan d'activités, (2) établir des termes de référence,

- (3) sélectionner des prestataires, (4) et faire le suivi et l'évaluation de l'état de gestion d'une réalisation.
- 3) Déterminer l'état réel de la diffusion des techniques au niveau villageois (entre les paysans) et ses conditions

Annex Document 6 : Form of Financial Offer (example)

Offre financière de
<le nom de votre organisme> pour
la conduite du _____

1. Frais de la Prise en Charge

Désignation	Personnel	Coût unitaire	Sous total
Préparatif/entretien préliminaire	Coordinateur : 1H x jours	Fcfa/pers.	Fcfa
Préparatif/entretien préliminaire avec les femmes	Coordinateur : 1H x 2jour	Fcfa/pers.	Fcfa
Participation aux réunions de l'UCADR (entretiens avec la CVGT compris)	Coordinateur : 1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
Formation technique	Coordinateur : 1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
	Animateur : 1H x 6jours	Fcfa/pers.	Fcfa
Soutien au fonctionnement (Soutien suivi et monitoring)	Coordinateur : 1H x 0.5j x 6fois	Fcfa/pers.	Fcfa
	Animateur : 1H x 0.5j x 6fois	Fcfa/pers.	Fcfa
Elaboration de rapports (plan des activités, manuel , rapports mensuels, rapport final compris)	Coordinateur : 1H x 3j	Fcfa/pers.	Fcfa
Total des frais de la prise en charge			Fcfa

2. Frais du matériel et matières premières pour la formation

	Nombre	Prix unitaire	Sous total	Remarques
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
		Fcfa	Fcfa	
Matériel de conditionnement		Fcfa	Fcfa	Quantité nécessaire pour la fabrication et la commercialisation de __ kg de _____
Total des frais du matériel et matières premières				Fcfa

3. Frais de voiture/ carburant pour l'étude

Désignation	Distance de déplacement (km)	Moyen de transport	Coût unitaire	Nombre	Sous total
Préparatif/entretien préliminaire	A/R pour Kaya			3	Fcfa
Préparatif/entretien préliminaire avec les femmes	A/R pour le village			2	Fcfa
Participation aux réunions de l'UCADR (y compris les entretiens avec la CVGT)	A/R pour Guibaré			6	Fcfa
Formation technique	A/R pour le village			6	Fcfa
				6	Fcfa
Soutien au fonctionnement	A/R pour le village			6	Fcfa
Achat de matériels et de matières premières	A/R pour			1	Fcfa
Total des frais de voiture/carburant pour l'étude					Fcfa

4. Frais d'élaboration des rapports, d'impression, de papier, etc. (les frais de prise en charge non compris)

	Les différents rapports	Pour le commanditaire	Pour l'UCADR	Pour la population	Coût unitaire	Sous total
①	Plan de réalisation (diffère du programme de travail décrit dans les prescriptions générales)	2exemplaires en français et fichier numérique	2exemplaires en français	2exemplaires en Mooré	Fcfa	Fcfa
②	Rapports mensuels	Idem, chaque Mois	En français. Seront préparés 10exemplaires (=au nombre de participants +2) .		Fcfa	Fcfa
③	Rapport final sur le soutien aux activités féminines génératrices de revenus	2exemplaires en français et fichier numérique	2exemplaires en français et fichier numérique	4 exemplaires en Mooré	Fcfa	Fcfa
Total des frais d'élaboration des rapports etc.						Fcfa

5. Autres frais

Total des 1-4 indiqués ci-dessus	Taux(%)	Sous total
Fcfa	%	Fcfa
Total des autres frais		Fcfa

Arrêté la présente facture à la somme de : () Francs CFA.

Nom du responsable

Titre du responsable

Nom de l'ONG/association

Annex Document 7: Points to be taken into account during the execution of the projects
Points à prendre en considération lors de l'exécution des réalisations

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
<p>Organisation des populations</p>	<p>Soutien à la création et au fonctionnement des CVGT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Si le soutien à la création/fonctionnement de la CVGT est exécuté par des animateurs expérimentés (il y en a beaucoup dans les ONG) les évolutions de conscience de la population se passent bien et le degré d'efficacité est élevé</u> • Il faut 1 an pour que le fonctionnement de la CVGT soit bien lancé, 2 ans dans les villages où le taux d'alphabétisation est faible. Si l'on ne garde pas cela à l'esprit durant l'encadrement, la durabilité et la capacité de développement après la création sont compromis. • La condition des femmes dans les villages est traditionnellement défavorable. Lors de la création de la CVGT, il faut s'efforcer de promouvoir la création de sous commissions de promotion des activités des femmes et la participation des femmes en tant que membres responsables du contrôle de la trésorerie, etc. • Les contributions seront utilisées pour la gestion maintenance des équipements et le refinancement des différentes réalisations. Il faudra adapter les taux d'intérêt en les limitant dans le cas de réalisations à caractère communautaire prononcé, et en les élevant dans le cas de réalisations à haut rendement telles que le maraîchage ou l'embouche ovine. • Lors de la création par la population d'une structure assumant le développement du village, plutôt que de réduire à néant l'influence des pouvoirs traditionnels, il vaut mieux, notamment à travers les réunions de l'UCADR les insérer dans le champ de contrôle de la CVGT nouvellement créée, ce qui permet un renforcement du fonctionnement du bureau de la CVGT. Il ne faut pas créer une nouvelle structure sans précaution, mais plutôt utiliser au maximum les organisations déjà en place. • Il paraît déraisonnable, au vu du travail ordinaire des cadres et agents de vulgarisation des services étatiques, d'exercer un soutien à la création de nouvelles CVGT à travers les activités des UCADR par elles seules. Il est plus efficace de demander ce soutien à un prestataire habitué à ce travail et détenant des informations sur le village. A cette occasion, si les agents de vulgarisation prennent en charge ne serait-ce que partiellement l'étude des ressources du village, ils pourront acquérir des informations utiles pour l'établissement ultérieur du plan de développement villageois, et pourront donner de meilleurs conseils lors des réunions ultérieures de l'UCADR.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
Agriculture	Amélioration des cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les UCADR pour lesquelles les échanges d'informations entre les différents membres (prestataires, villageois, notamment membres du bureau des CVGT, agent de vulgarisation et cadres des services étatiques), qui ont des points de vue différents, sont dynamiques, on peut espérer une meilleure efficacité du soutien à travers le partage des problèmes et le développement rapide d'initiatives des prestataires. • S'il y a des frictions entre des groupes sociaux ou des quartiers différents, il est possible de résoudre ou d'atténuer ces frictions en effectuant des concertations sur le plan de développement villageois dans le cadre de l'UCADR qui est considérée comme un espace plus équitable. • Le soutien est exercé de façon efficace s'il l'est à travers un dispositif tel que les cadres étatiques que sont les préfets, les directeurs provinciaux, et les Chefs SAC/MR, donnent en tant que conseillers des conseils dans les UCADR, et les agents de vulgarisation effectuent sur le terrain la facilitation et le monitoring des activités des populations. • La formation à la gestion n'a pas un grand effet si elle ne se base pas sur une connaissance par les populations du fonctionnement de l'organisation villageoise et des rôles des responsables, à travers le soutien à l'organisation. Il y a aussi un renforcement mutuel des effets avec ceux de l'alphabétisation. • Pour faire participer les femmes en nombre à l'organisation de la population, l'alphabétisation et les activités féminines génératrices de revenus sont efficaces à long terme.
		<ul style="list-style-type: none"> • Les participants seront sélectionnés en évitant les déséquilibres à l'intérieur du village, en prenant en compte « l'effet vitrine ». • On gardera les mêmes paysans jusqu'à ce qu'ils aient acquis une expérience bien fixée. • En matière d'amélioration des cultures pluviales, les avantages de la stabilisation de l'offre en alimentation et de la stabilisation des revenus, à travers l'introduction de semences améliorées, la production et l'utilisation de fumure organique, sont efficaces en termes de motivation des populations. • L'introduction de nouvelles variétés dans le cadre de l'amélioration des cultures pluviales ne devient durable que lorsque les populations peuvent expérimenter à quel point ces nouvelles variétés permettent une meilleure récolte en comparaison des variétés traditionnelles. • La diffusion vers les villages environnants est plus efficace si l'on montre l'importance du volume récolté avec la nouvelle variété.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> · Il faut sensibiliser et former les paysans aux techniques de conservation des céréales récoltées par des formations. On renforcera dans le même temps la durabilité de l'activité en faisant comprendre aux villageois comment assurer et conserver les semences qui seront semées l'année suivante. · On sensibilisera les villageois au fait que la qualité des semences améliorées se dégrade à chaque génération, et qu'il faut donc acquérir de nouvelles semences améliorées après trois ans environ. · <u>Les formations à l'amélioration des cultures pluviales et au maraîchage peuvent être données par les agents de vulgarisation.</u> Cependant, Les agents de vulgarisation qui ont peu d'expérience devront se débrouiller en demandant notamment un soutien aux techniciens spécialisés des directions provinciales. · Comme il est important de comprendre les poids et mesures, et les superficies, il est souhaitable que les participants puissent comprendre et utiliser les chiffres et les lettres. · Il faut un soutien suivi de 3 à 4 ans par les agents de vulgarisation jusqu'à ce que les techniques culturales soient fixées dans la population. · Si l'arrosage se fait à l'aide d'un puits ou forage, on encadrera la population à éviter les modes d'arrosage impliquant des pertes importantes (verser l'eau directement sur le sol) et à utiliser des modes d'arrosage à économie d'eau, notamment avec des arrosoirs. · On choisira les spéculations en prenant en considération le volume de ressources en eau disponibles, la distance entre les parcelles et le marché, la difficulté des techniques, etc. · La perception de l'amélioration de la situation alimentaire à travers le maraîchage, l'assurance et la stabilisation des revenus par la vente des légumes sont les clés de la poursuite de l'activité par les populations. · L'introduction de techniques de production de fumure organique est conditionnée par l'existence d'un point d'eau à proximité de la fosse fumière, afin de pouvoir arroser celle-ci.
Elevage	Embouche ovine	<ul style="list-style-type: none"> · On déterminera à l'avance dans les règles de gestion la façon de traiter les morts accidentelles ou les vols d'animaux. · Pour une gestion durable des fonds, on déterminera dans les règles de gestion un intérêt qui sera ajouté au capital à rembourser.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> · On établira clairement la répartition des rôles de façon à ce que la santé animale et la gestion de l'embouche soient du ressort des agents des services étatiques, et l'organisation de la population, la vente, etc. du ressort de l'ONG. · Il faut soit mettre en place une structure indépendante des participants à l'activité d'embouche pour contrôler la gestion des fonds, soit gérer les fonds au sein de l'organisation de la population. · <u>Les agents de vulgarisation peuvent assurer la préparation de l'alimentation, l'introduction des animaux à emboucher, la gestion zoosanitaire. Cependant, le domaine de la santé animale et celui de l'élevage (production de fourrage et embouche) sont des domaines différents, et il faut que des formations soient données par des responsables dans chacun de ces domaines spécialisés.</u>
	<p>Aviculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> · <u>Les agents de vulgarisation peuvent assurer l'établissement des plans, les formations à la gestion de l'aviculture et à la santé avaire données aux villageois participants, etc.</u> · Il arrive que toutes les volailles meurent de la maladie de Newcastle, et il faut encadrer les participants de façon à ce qu'ils s'efforcent en permanence d'alimenter les fonds tournants. · Il faut renouveler les coqs améliorés au bout de 2 ou 3 ans. · L'introduction d'espèces améliorées implique une amélioration de l'alimentation par rapport à celle des espèces locales.
<p>Ressources forestières</p>	<p>Gestion des ressources forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Pour l'établissement des règles de gestion, il faut que l'ensemble de la population participe aux discussions en prenant le temps suffisant. · Il arrive que des règles partant du principe de pénaliser les infractions soient difficilement acceptables pour les villageois, et on ne les mettra pas en place trop rapidement. · Il faut mettre en place des tarifs pour les permis de défrichement, les ébranchages pour les haies mortes, etc. et utiliser les revenus ainsi générés pour la production ou l'acquisition de plants, et les frais de plantation, etc. · Il est important que la sous-commission promeuve les plans de plantations, les sensibilisations sur la protection de l'environnement, et fasse évoluer la conscience des villageois. · <u>Le soutien aux activités peut en principe être exercé par l'agent forestier, mais pour une partie des techniques de facilitation, il faut l'aide d'ONG, etc.</u>

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> - Pour les mesures de lutte pour l'environnement qui ne produisent pas d'effet immédiat, il faut un minimum de soutien (fourniture de repas lors des formations, petits matériels tels que les pots pour la production de plants, etc.) - Pour les plantations et la production de plants, il n'y a pas de travail particulier de coordination entre les différents domaines. Il n'est pas particulièrement nécessaire de collaborer avec les autres agents de vulgarisation. Par contre, le soutien technique de l'agent forestier est nécessaire en matière de protection des terres de culture, de conservation des terres agricoles par des mesures antiérosives etc., d'utilisation des ligneux fourragers et d'émondage pour l'élevage. Il joue aussi un rôle important dans la sensibilisation des populations à la protection de l'environnement. - Pour mettre en place une pépinière il faut de l'eau, et un marché pour vendre les plants. Dans le village de Diogora, il est apparu clairement que la gestion en tant que pépinière villageoise était difficile, par suite des problèmes d'insuffisance d'eau (pannes du forage utilisé pour la production de plants) des difficultés de transport dues à l'éloignement des autres villages auxquels les plants sont vendus, du fait qu'il faille du temps avant que les revenus de la vente ne permettent à la pépinière de fonctionner, etc. Dans de tels cas, il est plus efficace d'acquérir les plants pour les plantations auprès de villages environnants ou de produire le nombre de plants nécessaires à petite échelle de façon individuelle. - Les mesures de lutte contre les problèmes environnementaux nécessitent une sensibilisation suivie et patiente de la part des agents de vulgarisation (incluant l'agent forestier). - En matière de moyens d'acquisition des plants on a les cas dans lesquels : ① L'acquisition par la population est possible, ② On peut obtenir les plants auprès des pépinières aménagées avec le soutien non remboursable du Japon, ③ Les plants peuvent être produits par les villageois dans le village. Il faut donc envisager le soutien à la mise en place d'une pépinière si on ne peut se placer dans les cas ① ou ②, mais il n'est pas nécessaire de se tenir à tout prix à la mise en place. Il faut aussi prendre en compte la viabilité. - Il faut encore plus promouvoir les plantations individuelles utilisant l'agroforesterie
	Gestion de pépinière	<ul style="list-style-type: none"> - Il est souhaitable de ne pas mettre l'accent sur la production de plants dans la pépinière villageoise, mais plutôt de considérer celle-ci comme un espace de formation.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
	villageoise	<ul style="list-style-type: none"> · Pour le fonctionnement d'une pépinière villageoise, il faut produire 50.000 plants et utiliser les revenus de la vente comme fonds de roulement. Ce mode de fonctionnement est difficile au niveau d'un seul village. Il est donc utile d'effectuer une vulgarisation et une promotion de telle manière que les plants puissent être produits de façon individuelle. · On créera une situation permettant aux villageois de produire les plants et faire les plantations individuellement.
	Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> · Pour exécuter la gestion des ressources naturelles au niveau interterroir, il est souhaitable de ne pas prendre pour objet un seul village dans la zone interterroir, mais l'ensemble des villages. On aurait sans cela un sentiment de discrimination entre les villages qui ne bénéficieraient pas de soutien et ceux qui bénéficieraient de soutien, ce qui ferait obstacle aux activités. · Il faut coordonner les acteurs dans les différents domaines et les calendriers d'activités de tous les agents de vulgarisation, et il faut à cause de cela du temps pour les activités. Il faut d'autant plus de temps que le nombre de villages est élevé et que la superficie de la zone est étendue. · Pour les concertations et coordinations avec les populations, il faut des capacités de haut niveau en coordination et en facilitation, et des relations de confiance rapprochées. · Il faut donc faire appel aux capacités des ONG/associations. Les services étatiques exerceront leurs fonctions de contrôle pour les problèmes légaux etc.
Conservation des terres agricoles	Récupération de glaciés	<ul style="list-style-type: none"> · Comme l'usage d'un tracteur implique des frais croissants, il faut coordonner les actions afin qu'on puisse labourer une superficie importante incluant les glaciés les plus proches. · Lors de l'établissement des règles de gestion, il faut prendre en considération non seulement l'aspect de l'utilisation, mais aussi celui de l'environnement, notamment la protection des ligneux et herbacées (le couvert végétal) qui germeront naturellement sur les zones récupérées. · Il faut exécuter les travaux de récupération de glaciés avec le soutien d'ONG/associations
	Pose de cordons pierreux	<ul style="list-style-type: none"> · L'utilisation des niveaux à eau simplifiés pour la détermination de courbes de niveau peut permettre une acquisition de la technique par les villageois participants et une extension des sites, et il est donc utile de leur faire acquérir les méthodes d'utilisation de ce niveau à eau.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> - Il y a aussi des cas où les pierres manquent à proximité, et il faut dans ce cas encadrer les villageois pour une réutilisation des pierres dans de nouveaux sites (après végétalisation des anciens sites le long des cordons, en amont ou en aval). - Les deux UCADR du Sahel ont compris l'importance des mesures de conservation des terres agricoles dans le cadre de l'amélioration des cultures pluviales. Ces UCADR ont compris qu'on pouvait espérer un effet multiplicateur de la mise en oeuvre combinée de ces trois activités : Introduction de semences améliorées, production de fumure organique, et pose de cordons pierreux. - La technique de pose des cordons pierreux est transmissible aux villageois après deux expériences, et la diffusion de paysan à paysan est possible dans les villages environnants. - La pose de cordons pierreux peut être exécutée avec l'encadrement des agents de vulgarisation.
Amélioration de la vie quotidienne	Aménagement de pistes	<ul style="list-style-type: none"> - On fera se conformer le prestataire qui effectue l'arpentage, la conception et l'exécution des travaux aux normes du Burkina Faso en matière de conception et d'exécution des travaux, et il se soumettra à un contrôle et une inspection basés sur ces normes. - Dans le cas de la construction d'un ouvrage on vérifiera qui sont les propriétaires et les utilisateurs du terrain, et effectuera les coordinations nécessaires avant les travaux, pour éviter tout problème de participation de la population ou de maintenance de l'ouvrage - Les règles de gestion mettront au clair les gestionnaires des matériels introduits pour la maintenance tels que charrettes, pelles, pioches, etc. et on évitera une utilisation individuelle. - On établira un plan pour utiliser les fonds des contributions à la maintenance des pistes ou à des activités connexes, et obtiendra l'approbation de l'assemblée générale de la CVGT. - La construction de radiers doit être commandée à un entrepreneur de travaux spécialisé
	Développement des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut exécuter les travaux sur la base d'une bonne compréhension par la population de ce que la gestion/maintenance, y compris l'aménagement du puits ou forage, sont sous la responsabilité de l'ensemble de la CVGT. - Lors du choix du type de point d'eau : puits ou forage, on prendra en considération la maintenance. Pour un forage, on étudiera si un réparateur spécialisé (ONG comprises) peut assurer la maintenance. - Les règles de gestion détermineront les redevances en fonction des différents usages : eau de boisson humaine, eau pour les animaux, eau pour le maraîchage.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
	Alphabétisation, salle de réunion	<ul style="list-style-type: none"> · On encadrera la population de façon à ce que les redevances soient déterminées à un niveau leur permettant de dépasser les frais de maintenance. · <u>L'aménagement de puits/forages se fera avec le soutien d'un entrepreneur spécialisé ou d'une ONG/association.</u> · Il faut prendre conscience de ce que la mesure de lutte contre la dégradation des sols consistant à mettre en oeuvre une progression du niveau d'alphabétisation au niveau des villages est une tâche de la plus haute importance pour rendre les activités des CVGT et les UCADR plus efficaces. · L'alphabétisation doit être exécutée avec des classes masculines et féminines séparées. Il faut mettre en place des heures de cours adaptées pour les femmes. · Les travaux spécialisés pour la construction de la salle de réunions (fondations, maçonnerie, toiture, menuiseries métalliques, finitions, etc.) seront assurés par des ouvriers spécialisés. On prendra en compte la participation des populations par exemple pour les travaux accessoires (creusement des fondations, remblais, traitement des déblais, etc.). · On utilisera dans la mesure du possible les matériaux de construction disponibles sur le terrain. · La salle de réunion sera conçue en se conformant aux normes de conception et de construction du Burkina Faso. · Le « projet de stratégie d'alphabétisation par les populations » qui a été rédigé par le prestataire sera maintenant examiné par l'UCADR et on le fixera dans la zone. Il faudra à cette occasion envisager notamment l'utilisation et l'application rationnelles des guides de mise en oeuvre de l'alphabétisation de l'INA et des manuels de LEOPALAN. · Comme, en matière de soutien à l'alphabétisation, les orientations de l'intervenant et ses rapports avec la DPEBA sont la clé du succès des actions, il est important d'avoir de bonnes concertations avec l'intervenant et la DPEBA. · On peut avoir un impact important sur le taux de participation en prenant en compte la composition des classes et le genre de l'alphabétiseur. Quand les cours sont mixtes, s'ils sont donnés par une alphabétiseuse, les femmes ont moins tendance à délaissé les cours. Par ailleurs, si des dispositions sont prises pour que les bébés ne gênent pas les cours, le taux de participation et de succès des femmes en est renforcé.

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
		<ul style="list-style-type: none"> • La durabilité de l'alphabétisation est liée à ce que les villageois deviennent eux-mêmes alphabétiseurs et exercent dans leur village. Si des alphabétisés de niveau 2 sont formés et obtiennent la qualification d'alphabétiseur, ils peuvent donner des cours de niveau 1. • Il faut réaliser l'alphabétisation avec le soutien d'une ONG/association spécialisée. • Une salle de réunion sera construite sur commande à un entrepreneur spécialisé. • La gestion d'une banque de céréales est très difficile. Pour que la banque de céréales fonctionne bien, une progression du taux d'alphabétisation est indispensable. • Il faut mettre au clair la répartition des rôles, par exemple : Communication par les services étatiques d'informations appropriées sur le marché, l'ONG assurant la construction de l'établissement et l'encadrement de la gestion. • La banque de céréales est une occasion pour faire naître la cohésion entre les villageois. En matière d'encadrement à la gestion, on prendra soin de mettre au clair la répartition des rôles, et de développer un esprit de coopération et des relations de confiance entre les villageois. • On peut développer une appropriation plus forte de la population à travers l'établissement des règles par cette même population, la fourniture de travail et de céréales par la population. De plus le fait d'introduire des éléments formels tels que la cérémonie de remise de la clef, ou l'échange de signatures, est efficace en matière de mûrissement de l'appropriation. Tout en sensibilisant au fait que la banque est gérée par la population, on peut aussi mettre au clair les responsabilités de chacun des acteurs. • On peut obtenir des informations nécessaires pour l'établissement des règles de gestion et le soutien concret à travers les visites de sites avancés et la connaissance par la population et les membres de l'UCADR de cas avancés. • Les populations ont tendance à privilégier les bénéfices immédiats. Il y a des villageois qui ne contribuent pas au stock initial s'il y a assez de céréales à ce moment. Il faut encadrer les populations à rassembler le stock initial, même en cas de récolte abondante. • On fera attention lors de la fourniture de matériels de mesure à introduire aussi des instruments de mesure utilisés dans les transactions locales (tines, etc.) • On prendra en compte pour la construction du bâtiment les mêmes points que pour la construction de la salle de réunion qui sert à l'alphabétisation.
	Banque de céréales	

Domaine	Réalisation	Points à prendre en considération
	<p>Activités féminines génératrices de revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut construire le bâtiment de telle façon que ni les souris ni les termites ne puissent y pénétrer. Il faut aussi prendre en compte les mesures de protection contre l'humidité en période d'hivernage. • Il faut encadrer la mise en place, la gestion de la banque de céréales en prenant suffisamment le temps et avec l'aide d'une ONG/association. • La construction se fera soit avec l'encadrement technique d'un entrepreneur spécialisé, soit sur commande. • Ces prestations, qui sortent du cadre des activités ordinaires des agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie, seront confiées à des ONG/associations spécialisées. Ce sera une bonne occasion pour les UCADR, d'assurer la planification et le monitoring de réalisations qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation. De plus, il sera possible de donner une occasion aux CVGT ou aux populations des villages de comprendre à travers leur participation aux UCADR ce que doivent être un plan de développement des réalisations, et les contributions villageoises. Les capacités de l'UCADR dans son ensemble seront renforcées par cette série de concertations et d'activités. • On peut espérer que les techniques de production des activités féminines génératrices de revenus se transmettent à travers les activités de vulgarisation spontanées dans le village, c'est-à-dire de paysan à paysan. • Il ne faut pas en matière de détermination des produits fabriqués dans le cadre des activités féminines génératrices de revenus se fonder uniquement sur les demandes des femmes, mais analyser l'offre en matières premières, la demande en produits, la commercialisation.

Annex Document 8: Internal agreement for the realization of stone lines (Example)

INTERNAL RULES FOR THE REALIZATION OF STONE LINES

PREAMBLE

Being aware of the continuous degradation of the natural resources of the soil, the population of _____ is committed in reflections and actions aiming at the reduction of the effects of desertification. Accordingly, the population through the CVGT, decides to engage in pilot actions of manufacture of stone lines.

GENERAL PROVISIONS

Article 1: The present rule has as an aim to define the internal rules of management of the sites and the equipment of installation.

Article 2: The two pilot sites for the manufacture of the stone lines are found respectively in the fields of the president of the CVGT and the CAS agriculture.

Article 3: The two resource people owners of the fields agree with the methods of management of the pilot sites.

Article 4: The present rule is adopted by the general meeting of CVGT.

MAINTENANCE OF THE WORKS

Article 5: The manufacture of the stone lines is accepted as a community operation and is organized by the CVGT through the CAS agriculture.

Article 6: The management of the works falls to the owners of the fields.

Article 7: The owners of the fields and the CAS agriculture shall engage to take into account the advice of the technical partners.

MANAGEMENT OF THE SITES

Article 8: The owners of the site fields shall undertake to open the stone lines sites for the visits and explain their experiences if necessary.

MANAGEMENT OF THE EQUIPMENT

Article 9: The equipment acquired within the framework of the manufacture of stone lines remains the property of the CVGT.

Article 10: The CVGT shall undertake to mobilize and pay on their account the sum of () Francs CFA corresponding to the required contribution.

Article 11: The CVGT gives mandate to the CAS agriculture for the management of the small equipment in the general interest of the village.

Article 12: The equipment could be used on new sites to alleviate the land degradation (installation of stone lines) or be lent for other operations following of the consensual methods at the level of the CVGT.

MANAGEMENT OF CONFLICTS

Article 13: Any difficulty or conflict that may arise in the application of this rule shall be settled in a friendly manner through the local authorities.

VARIOUS PROVISIONS

Article 14: The CAS agriculture will regularly give notice to the general meeting of the CVGT regarding the situation of management of the equipment, in particular at the end of each operation.

Article 15: The present rule shall take effect from its date of signing.

DATE OF THE REDACTION _____

The Person in charge of CAS agriculture _____

The President of the CVGT _____

The Administrative Person in charge of the Village _____

